e-subvention

Accès à l'intervention

DDCS Aisne

Après vous être identifié, avoir sélectionné « demande de subvention », puis « poursuivre la démarche » sur la page CNDS, vous devrez accepter les conditions générales.

Il vous faut ensuite effectuer la recherche de la subvention.

1^{ère} possibilité

Dans la rubrique « *Plus de critères »,* cochez **NON** pour la couverture nationale, et précisez **DDCS** pour l'organisme financeur.

Vous aurez alors toute une liste d'interventions dans laquelle vous retrouverez celle de l'Aisne sous le code **194** et le libellé **"CNDS - Part Territoriale 2013 - DDCS_AISNE_02".**

2^{nde} possibilité

Dans la rubrique « *recherche de subventions* », entrez le code **194** et dans la rubrique « *Plus de critères »,* cochez **NON** pour la couverture nationale.

Une seule intervention vous sera proposée, en l'occurrence celle de l'Aisne sous le code **194** et le libellé **"CNDS - Part Territoriale 2013 - DDCS_AISNE_02".**

Dans les deux cas, pour débuter la procédure il faut cliquer sur « plus de détails ».